



CRDMA

Centre de Recherche et de Documentation
Médiévales et Archéologiques
de Saint-Mammès

•
Association loi 1901

Siège social : Mairie de Saint-Mammès
2, rue Grande – BP 30
77814 MORET-SUR-LOING

•
crdma77@gmail.com



Numéro du mois d'octobre 2019

CRDMA INFO

Un projet avorté : la passerelle sous le pont de Moret prévue en 1901



Au sommaire de ce numéro :

La passerelle de Moret

par Jean-Claude Beauregard

Une Vierge allaitant sur un manche de cuillère mis au jour à la Commanderie de Fourches au Vaudoué

par Gilbert-Robert Delahaye

Pour servir l'histoire, le souvenir du site archéologique de Saint-Nicaise

par Claude-Clément Perrot

Lors de l'une de ses recherches, Monsieur Jean-Claude Beauregard a découvert un document relatif au projet de réalisation d'une passerelle piétonne à Moret-sur-Loing, reliant le quai des Laveuses au Pré Margaron, en 1901.

Rappelons que cette passerelle, appelée de nos vœux en 2005, n'a été réalisée qu'en 2013, soit plus d'un siècle après le projet initial.

Ce sont les documents communiqués par Monsieur Beauregard que nous publions aujourd'hui.

Un projet avorté : la passerelle sous le pont de Moret prévue en 1901

N 2164

PONTS & CHAUSSÉES

Montargis, le 19 Mars 1901. -190

DÉPARTEMENT

Seine-et-Marne.

SERVICE HYDRAULIQUE.

RIVIÈRE DU LOING.

CANAUX

DE

BRIARE ET DU LOING

Construction d'une passerelle sous une arche

du pont de Moret.

N° d'ordre { de l'ingénieur ordinaire : 102
du Registre { de l'ingénieur en chef : 397

Délibération du Conseil municipal de Moret.

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR ORDINAIRE

Le Conseil municipal de Moret-sur-Loing, dans une délibération du 11 Novembre dernier, sollicitait l'autorisation de construire une passerelle sous la première arche du pont de Moret, du côté gauche de la rivière du Loing, afin de faciliter l'accès d'un lavoir établi en amont de ce pont.

Dans une délibération du 23 Décembre suivant, le Conseil municipal précise un peu sa demande en spécifiant qu'il s'agit d'une passerelle en pierre, parcequ'une passerelle en fer pourrait être endommagée par les grandes crues.

Nous avons dû faire demander à M. le Maire des renseignements plus détaillés sur les dispositions de l'ouvrage projeté. Il résulte de ces renseignements que la passerelle serait constituée (Voir le plan et le profil ci-joints) par un dallage en maçonnerie de 1^m,00 de largeur soutenu par deux piédroits maçonnés, l'un de 0^m,40 de largeur placé dans le lit de la rivière et l'autre de 0^m,20 de largeur accolé à la culée rive gauche du pont de Moret et à la maison qui borde la rivière, immédiatement

21 MARS 1901
1901 n. 2164

PONTS ET CHAUSSÉES
1764
INGÉNIEUR EN CHEF
SEINE-ET-MARNE

PONTS ET CHAUSSÉES
26 Mars 1901
INGÉNIEUR ORDINAIRE
REGISTRE N. 162

M. Moret (Maire)

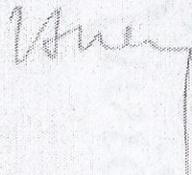
relle projetée peut avoir pour le pont de la route nationale n° 5^{bis};

2° de faire connaître au Conseil municipal de Moret que, en ce qui concerne l'écoulement des eaux, l'Administration ne s'oppose pas à l'établissement de la passerelle en question dans les conditions ci-dessus indiquées, les droits des tiers étant expressément réservés;

3° de signaler au Conseil municipal la nécessité d'une entente préalable entre la Ville de Moret et le propriétaire de la maison au droit de laquelle serait établie la dite passerelle.

Montargis, le 19 Mars 1901.

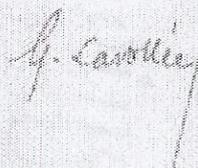
L'Ingénieur ordinaire,



AVIS DE L'INGENIEUR EN CHEF.

L'Ingénieur en Chef soussigné s'associe aux conclusions de M. l'Ingénieur ordinaire.

Paris, le 20 mars 1901.



n. 2067
PONTES ET CHAUSSEES

DÉPARTEMENT
de Seine et Marne

ARRONDISSEMENT
de Fontainebleau

SIGNATAIRES

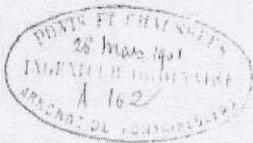
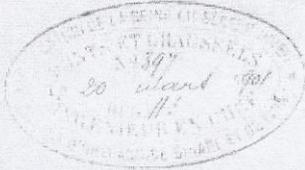
M. Huet
Ingénieur ordinaire.

M. Lavollée
Ingénieur en chef.

Service hydraulique.
Rivière du Loing.

Construction d'une passerelle
sous une arche du pont de Moret.
Délibération du Conseil M^{al} de Moret.

PLAN et Profil en travers.



Dressé par l'Ingénieur ordinaire soussigné.

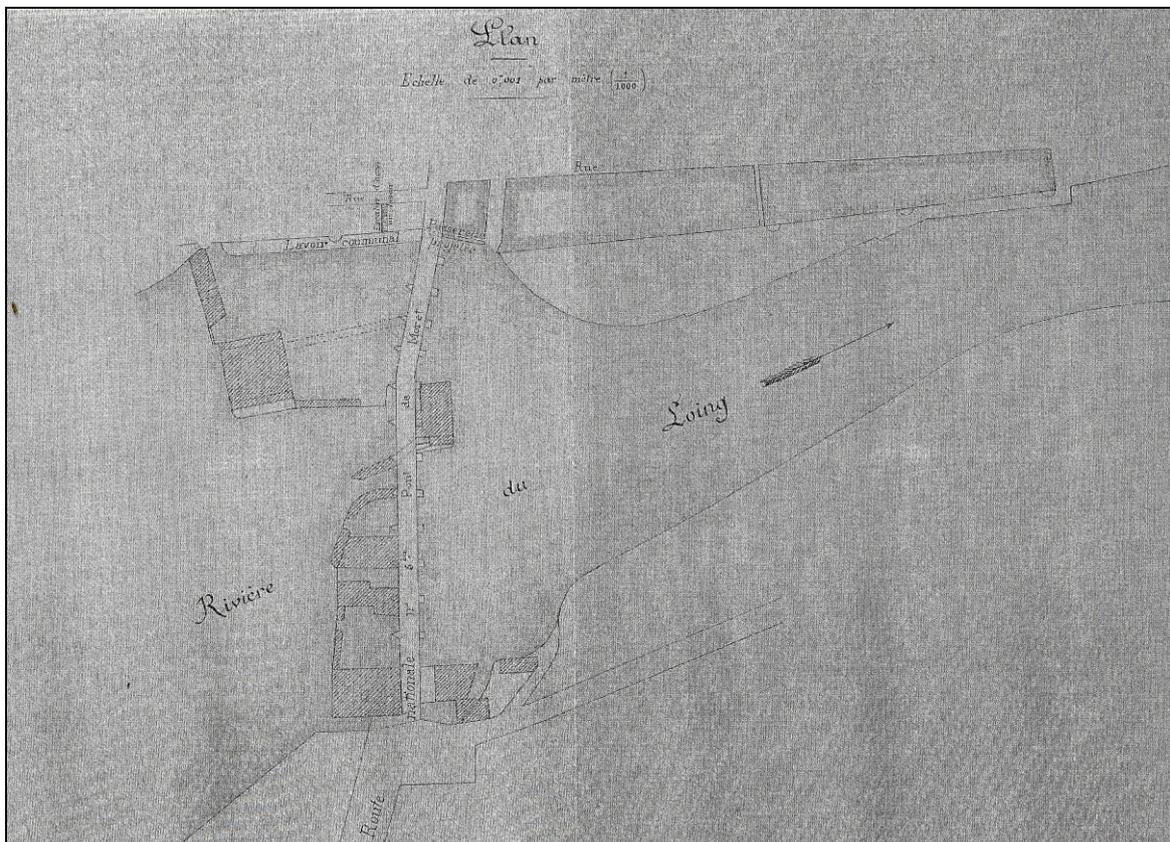
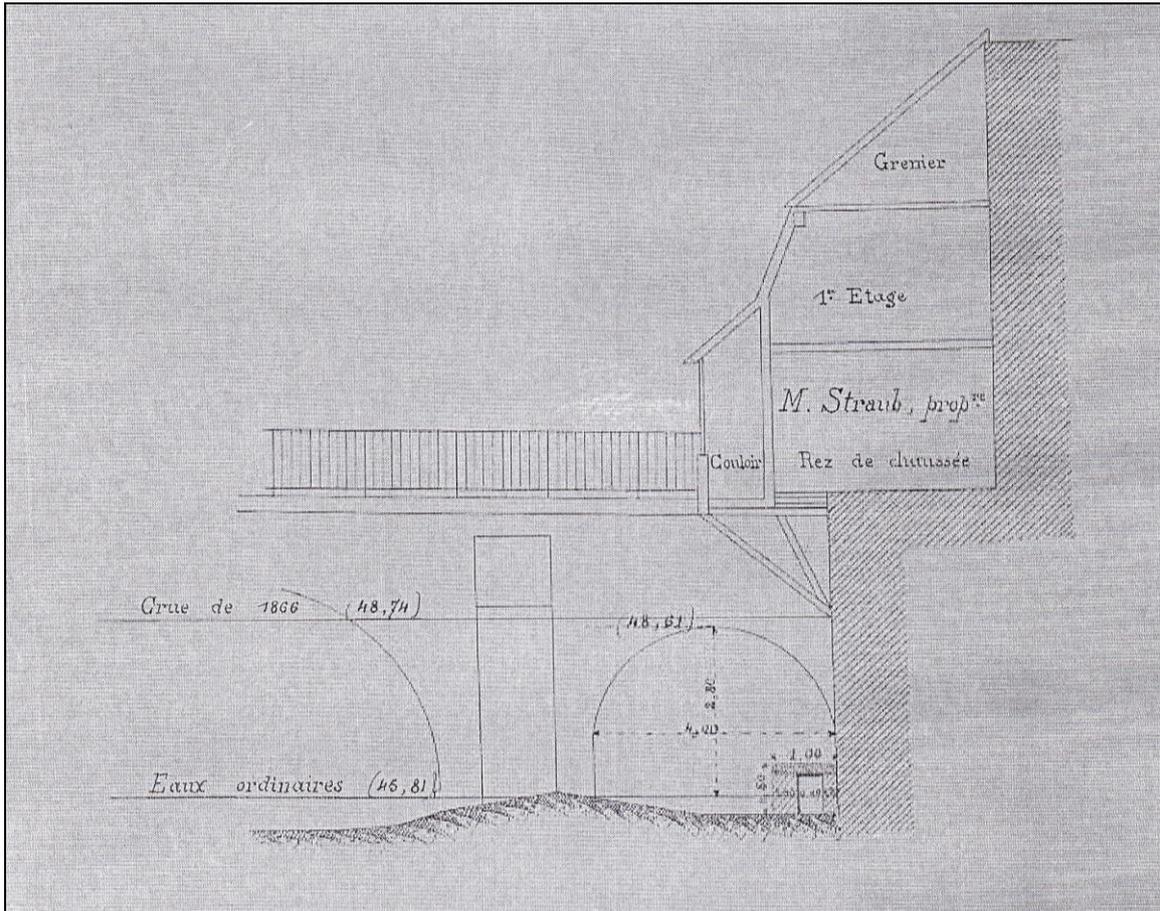
A. Montargis, le 19 Mars 1901
Huet

Vérfié et présenté par l'Ingénieur en chef soussigné.

A. Paris, le 20 Mars 1901
Lavollée

Profil en travers

Echelle 1/100^e





Passerelle, état actuel



Une Vierge allaitant sur un manche de cuillère mis au jour dans la commanderie de Fourches au Vaudoué

Les fouilles du CRDMA dans l'environnement de la chapelle templière de Fourches ont livré de nombreux objets médiévaux et post-médiévaux, dont bon nombre méritent de retenir l'attention en raison de leur originalité. C'est le cas du manche de cuillère présenté ici. Il a été mis au jour dans le bâtiment à murs de pierre n° 1, sur un niveau d'occupation, à 0,80 m sous le niveau du sol actuel, sous une strate de tuiles effondrées résultant selon toute vraisemblance des dommages de la guerre de Cent Ans (figure 1).

Ce manche de cuillère en bronze, partiellement étamé, conserve une faible partie de son cuilleron (partie creuse servant à puiser les liquide ou les mets). Il mesure 85,2 mm de longueur totale (fragment de cuilleron compris). Au-dessus du cuilleron, une bague annulaire de 2 mm d'épaisseur est surmontée d'un balustre puis d'une nouvelle bague annulaire et d'un nouveau balustre qui va en s'évasant jusqu'au support d'une figurine. L'objet ayant subi une torsion, la partie supérieure du balustre soutenant la figurine a éclaté. Quant à la figurine, elle n'est plus dans l'axe du manche. Cette figurine est une Vierge allaitant (fig. 2).

Les cuillères à manche orné d'une figurine apparaissent dès le 12^e siècle. En témoignent des exemplaires mis au jour à Londres¹. Ces manches de cuillères, d'un style sensiblement différent de ceux qui vont être utilisés plus tard en Europe de l'Ouest, ont été rapprochés d'autres trouvés à Novgorod (Russie).

Quoi qu'il en soit de leur plus ancienne apparition, les auteurs ayant étudié ces objets situent leur principale période d'usage et de diffusion aux 14^e et 15^e siècles² et même jusqu'à la fin du 16^e³. Encore que l'usage auquel ils étaient destinés (offrande de cuillères à figurines aux baptisés) ait subsisté jusqu'au début du 17^e siècle⁴. Mais il n'est pas exclu que des cuillères aient été en usage aux 13^e et 14^e siècles. Cela semble d'ailleurs être le cas pour celle de Fourches, du fait de son contexte stratigraphique.

Ces cuillères étaient généralement offertes à un enfant comme cadeau de baptême par le parrain. Le don pouvait être un ensemble de douze cuillères représentant les apôtres, augmenté d'une treizième figurant la Vierge, voire même le Christ⁵. Lorsque le parrain n'avait pas les moyens d'offrir une douzaine de cuillères, il limitait son offrande à quatre cuillères, ornées des figurines des évangélistes, quand ce n'était pas une unique cuillère représentant souvent une Vierge à l'Enfant ou le saint patron de l'enfant. Ces cuillères étaient parfois aussi offertes pour un mariage⁶.

¹ Laure MEYER, « Londres au Moyen Âge », *Archéologia*, n° 275, janvier 1992, p. 60-66.

² Liliane DREYFUS, *Cuillers, reflets de civilisation*, Gérard Klopp éditeur, Thionville, 1994, in-4°, 162 p., particulièrement p. 36-37.

³ *Couverts, de l'art gothique à l'art nouveau. Collection Jacques Hollander*, Musée d'art et d'histoire, Palais Masséna, Nice, sans date [vers 1993-1994], in-4°, 184 p., particulièrement p. 33-34.

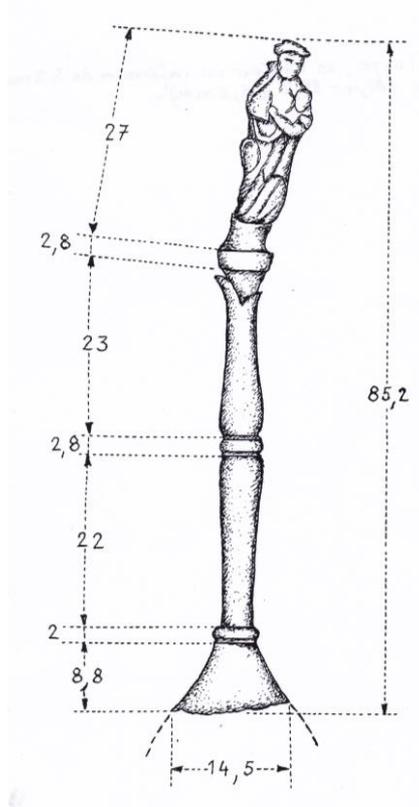
⁴ L. DREYFUS, ouvrage cité, p. 36.

⁵ *Ibidem*.

⁶ *Ibidem*.

Quant à l'image sainte représentée sur le manche de cuillère de Fourches, une Vierge allaitant, elle est moins fréquente que la Vierge à l'Enfant fréquemment utilisée dans l'iconographie des manches. Deux exemplaires avec Vierge à l'Enfant sont connus à Lagny-sur-Marne, l'un conservé au musée de cette ville⁷, l'autre dans une collection privée⁸. Un exemplaire avec Vierge à l'Enfant a aussi été exhumé en fouille, à Villemomble (Seine-Saint-Denis), sur le site de la primitive église Saint-Genès et du cimetière qui l'entourait. À l'abbaye bénédictine de Jouarre, au pied de la tour, un manche de cuillère a aussi été mis au jour. La figurine qui l'orne semble représenter un pèlerin, peut-être faut-il y voir une image de saint Jacques⁹.

Heureux temps que celui où des saints tutélaires veillaient sur les moindres activités humaines, à commencer par leur alimentation.



Gilbert-Robert DELAHAYE.

⁷ Numéro d'inventaire 67-1-7.

⁸ Nous en avons eu connaissance par l'entremise de M. Pierre Eberhart, ancien conservateur du Musée municipal de Lagny-sur-Marne.

⁹ Gilbert-Robert DELAHAYE, « Figuration humaine sur un manche de cuillère découvert à Jouarre », journal *Le Pays briard*, 47^e année, n° 63, vendredi 7 septembre 1990, p. 12 ; et « Un manche de cuillère médiéval trouvé à Jouarre », *Bulletin du Groupement archéologique de Seine-et-Marne*, n° 28-31, 1987-1990, [1992], p. 224-225.

Malik TAGOUNIT, « Précision sur un manche de cuillère de Jouarre », *Le Pays briard*, 52^e année, mardi 14 mars 1995, p. 10.

Il convient de noter que ce lieu était relié au prieuré de Pont-Loup par un chemin appelé « chemin des moines » qui se trouve dans l'actuelle rue de la Saussaye dans le faubourg du pont et qui se poursuivait jusqu'à Saint-Nicaise avant que la création du canal du Loing et la dérivation de l'Orvanne l'aient coupé au bas du coteau du Calvaire.

En 1962, la cave, seul vestige encore visible, avait été recouverte avec des branchages, afin que personne n'y accède. Cette cave était l'épouvantail des populations et, on déconseillait formellement de s'y rendre. Une anecdote amusante y ait même rattachée, dans les années 1960, un jeune mammésien ayant disparu du domicile de ses parents, une battue fut organisée. Gendarmes, pompiers volontaires, ainsi qu'un grand concours d'habitants se dirigèrent vers la fameuse cave Saint-Nicaise, lieu de tous les fantasmes. En fait, le gamin avait fait une fugue, on le retrouva à Montgeron.

C'est alors que j'entrepris de dégager l'accès à cette cave en compagnie de Jacques Jouaire et Michel Margaine. À cette époque, parmi les racontars qu'ils colportaient, certains affirmaient que « résistants », ils se cachaient dans la cave Saint-Nicaise et que de ces souterrains, ils se rendaient au hameau de Montgelart, situé de l'autre côté de la Seine, ce qui bien sûr est techniquement impossible en raison des dénivellations et du passage sous la rivière.



Entrée de la cave Saint-Nicaise en 1962
De gauche à droite Claude-Clément Perrot
et Michel Margaine



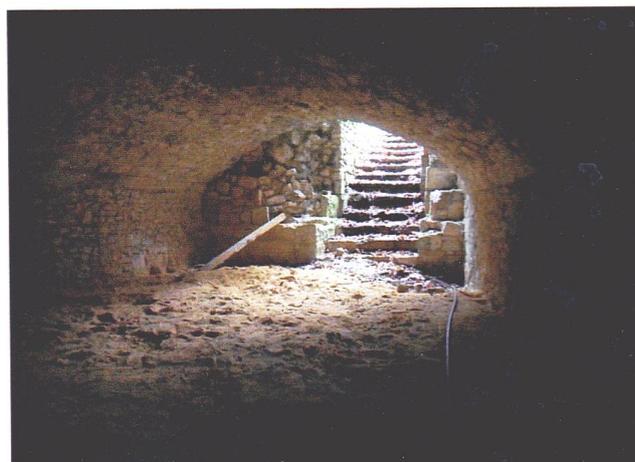
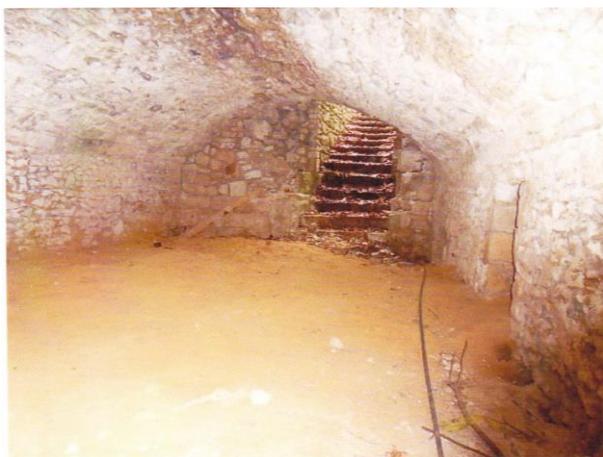
La cave Saint-Nicaise
et les découvertes archéologiques en 1967

Lors de mes investigations en 1962, j'ai pu faire un relevé de ces prétendus souterrains qui, en fait, étaient des niches et n'avaient aucun débouché. C'est près de la cave que se situait la pierre dite « à la coqueluche »¹ qui aurait été la base de la croix Saint-Nicaise, confirmée par l'ancien nom de l'actuelle rue Gambetta à Saint-Mammès, appelée autrefois « chemin de la croix Saint-Nicaise. C'est cette même année-là que les premiers travaux de construction du centre de recherches de l'EDF « Les Renardières » débutèrent et que le site fut totalement bouleversé. Il aurait été souhaitable, comme la loi le prévoyait qu'une surveillance archéologique soit présente, ce ne fut pas le cas. C'est un habitant, Monsieur Théo Bonhomme qui sauva la pierre à la coqueluche de la destruction. Un tel chantier ne pouvait pas se faire sans des indiscrétions, quelques ouvriers indignés confièrent au tout jeune groupe archéologique de Saint-Mammès (CRDMA) que des colonnes, des chapiteaux avaient été mis au jour, que de nombreux vestiges avaient été détruits et qu'un vaste bâtiment avait été remblayé avec du sable après qu'un relevé ait été fait par un géomètre. La cave seule fut épargnée, et même aménagée avec un nouvel escalier et un sol constitué de briques disposées en épis. Il avait même été envisagé de créer une sorte de bar pour la Direction dans cette construction souterraine.

1 Claude-Clément Perrot, *Une pierre à légende à Ecuellen*, CRDMA info octobre 2016.

Toujours est-il que le CRDMA de Saint-Mammès s'évertua à ce que le mobilier archéologique puisse être récupéré et placé dans des collections publiques. C'est après intervention de Paul Delouvrier, Président d'EDF et ancien ministre du Général de Gaulle que ces objets, comprenant des chapiteaux du XII^{ème} siècle, purent être mis en sécurité en 1983 dans les caves du Château-Musée de Nemours, seule entité à avoir accepté de les accueillir (ils s'y trouvent toujours actuellement).

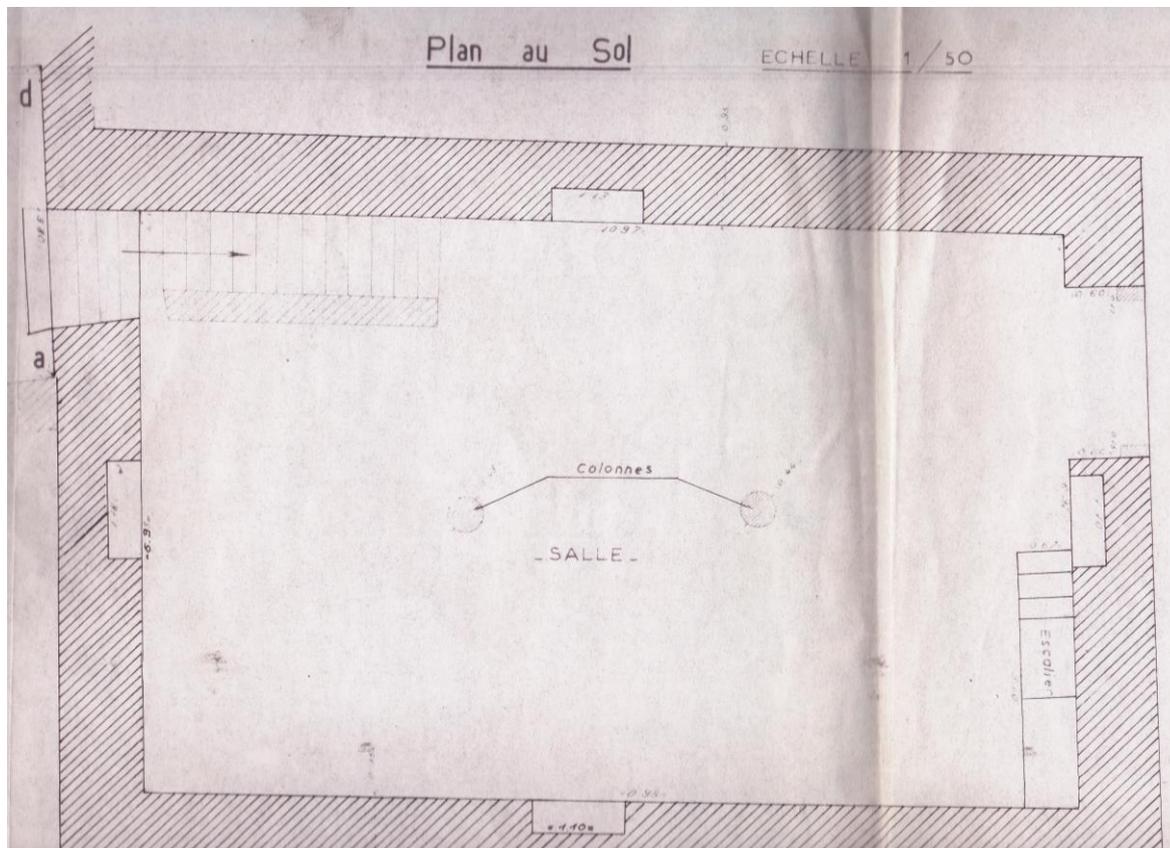
La cave Saint-Nicaise mesure 7,40 m de longueur, sur 3,85 m de largeur pour une hauteur de 2,15 m, elle est voûtée en berceau plein-cintre, ses maçonneries de moellons sont percées de cinq niches, deux sur le côté gauche, deux sur le mur opposé à l'accès et une sur le côté droit. Quelques marches de l'ancien escalier sont raccordées à des marches en brique. Il est dommage que l'ensemble s'ensable, petit à petit.



La cave Saint-Nicaise (état récent)

Un bâtiment, long de plus de 12 m sur environ 8 m, comprenant deux escaliers et deux colonnes dans son centre a également été mis au jour sur le site. S'agit-il là des éléments d'un des bâtiments qui accompagnaient la chapelle Saint-Nicaise ou des vestiges du château de Montchavant qui se trouvait dans les abords ? Nous l'ignorons. Les relevés exécutés à l'époque par un géomètre morétain ne permettent pas de le déterminer. Ce château de Montchavant ainsi qu'un port établi en rivière de Seine existaient dès l'époque médiévale. Une fontaine de Montchavant située près des berges de la Seine figurait aussi sur les cadastres anciens. On connaît les armoiries de l'un des possesseurs de ce fief, il s'agit de Guillaume de Montchavant, son sceau en 1271,

arbores « un lion passant couronné » accompagné du texte S SIMONIS DE MOTTE-CHAVE MILITIS ». On trouve en 1239 un écuyer nommé Henri de Monchavan puis un Guillaume de Montchavent en 1332, ainsi qu'un Symon de Monchaven qui tient des fiefs au dessus de Moret. Le 3 septembre 1603, en présence du notaire Gonin-Ragousseau, Philippe Poncet, avocat au parlement de Paris, fait acte de foi et hommage aux seigneur et dame de Michery et Montchavent à raison de fiefs situés au finage de Moret et environs à cause de leur château, terre et seigneurie de Montchavent. Cet acte fait mention des « vestiges et murailles du château de Monchavan ».



Relevé d'un bâtiment non identifié qui présentait deux colonnes et leurs chapiteaux en place. Cette structure remblayée avec du sable se trouvait sous les lignes à haute tension démontées depuis.



Sceau de Simon de Monchavant (1271)

2 Paul Grivet, *Activités sociales, administratives et judiciaires du canton de Moret, bulletin des Amis de Moret et de sa région*, 1^{er} trimestre 1954.

Un article signé Jules Mignard, paru dans la revue de Moret, en juillet 1931, fait état d'une promenade à Saint-Nicaise et signale que « si l'on pénètre dans le bois situé à gauche de l'ancien chemin de Moret à Montchavant on voit encore des fossés presque entièrement comblés, entourant une enceinte de forme quadrilatérale dont les fondations, ainsi que les tours d'angles subsistent seules à fleur de terre ».

Le mobilier archéologique :

Il se compose essentiellement de chapiteaux d'inspiration monastique et de tambours de colonnes attribuables au milieu du XII^{ème} siècle. Avant même que les travaux nécessaires à la création du centre EDF des Renardières ne se fassent, il semblerait que des particuliers aient exploré le site dans la première moitié du XX^{ème} siècle et qu'un nommé Bonneau y ait mis au jour deux chapiteaux, ceux-ci auraient été entreposés contre la clôture d'une maison située sur le quai de la Croix Blanche à Saint-Mammès, puis emmenés à Paris. Nos démarches pour obtenir quelques indices sur ces objets sont restées vaines.

Les chapiteaux sont classés en deux catégories :

1^{ère} catégorie de chapiteaux :

Au nombre de deux, réalisés dans du calcaire, leur corbeille est traitée de motifs végétaux (principalement des feuilles dérivées d'une variété de chêne ou d'érable), le tailloir est de section hexagonale, on observe encore des traces de polychromie. Ces deux éléments d'architecture semblent dater du milieu du XII^{ème} siècle et présentent une grande ressemblance avec un chapiteau de la porterie du prieuré Saint-Martin à Montereau.



2^{ème} catégorie de chapiteaux :

Datables du milieu du XII^{ème} siècle, réalisés dans du calcaire, également au nombre de deux, ces chapiteaux avec tailloirs carrés sont traités avec des volutes, une à chaque angle et une double sur chaque face, leur surface portante est plus grande que celle des deux autres éléments cités précédemment, ils présentent également des traces de polychromie.

À noter également la présence d'un chapiteau surmonté d'un élément en forme de « L » destiné à recevoir une poutre.

Des tambours et des bases de colonnes, en calcaire figurent aussi dans ce mobilier archéologique ; ils adoptent les diamètres suivants : 0,275 m, 0,225 m, 0,31 m, 0,45 m.



(photographies des chapiteaux : Anne Grau)

Le devenir de ce mobilier archéologique :

Après une longue négociation avec les responsables du site EDF « Les Renardières », ceux-ci acceptèrent de restituer à la collectivité le mobilier archéologique qui subsistait dans la cave de Saint-Nicaise. Pour régulariser cette situation, en accord avec la Direction des Antiquités Historiques de la Région Parisienne, notre association suggéra, le 11 mars 1978, à la municipalité d'Écuellenes de solliciter Monsieur Dubois, alors responsable du centre, afin que l'établissement, remette, sous forme de don, le mobilier archéologique cité plus avant et que ce dernier soit exposé au public à l'abri dans la cour de la mairie.

Nous ignorons qu'elles furent les tractations entre la municipalité d'Écuellenes à cette époque et les responsables de l'EDF, toujours est-il que Monsieur Dubois était toujours détenteur des objets en 1983 et qu'il fut décidé que ceux-ci soit déposés au Château-Musée de Nemours, comme me l'écrit Monsieur Jean-Bernard Roy, conservateur du musée, dans une lettre datée le 10 août 1983. Ce sont des intervenants mandatés par EDF qui se chargèrent du transport. Depuis ce temps, les vestiges de Saint-Nicaise se trouvaient toujours entreposés dans les caves du château de Nemours.

En 2015, la future nouvelle commune « Moret Loing et Orvanne », projetant de construire une médiathèque sur le territoire d'Écuellenes, notre association pensa qu'il serait d'un grand intérêt d'inclure ou d'exposer ces éléments architecturaux dans la nouvelle construction. En août 2015, accompagné de Madame Anne Grau, conseillère municipale d'Écuellenes, je me suis rendu au Château-Musée de Nemours pour étudier avec le conservateur, Monsieur Arnaud Valdenaire la possibilité de faire revenir ces artefacts sur leur commune d'origine. Monsieur Valdenaire s'est montré favorable à cette initiative sous réserve de l'aval du Service Régional de l'Archéologie d'Ile-de-France. C'est donc par courrier, en date du 14 novembre 2015, que notre association a sollicité un accord de principe auprès de Monsieur Bruno Foucray, conservateur général du patrimoine. En date du 17 décembre 2015, il nous précisait par courrier, qu'il conviendrait que les deux communes, devenues une seule entité, reviennent vers lui lorsque le projet sera abouti et il salue notre initiative pour la valorisation du patrimoine.

Aujourd'hui, la médiathèque est construite, nous avons réitéré auprès des élus le souhait de rendre aux citoyens ce bien commun, mais en octobre 2019 rien n'a bougé. Ce petit épisode de la vie locale, fait partie des bizarreries bien particulières qu'affectionne malheureusement notre pays.

Claude-Clément Perrot
Président du Centre de Recherche et de Documentation
Médiévales et Archéologiques

ANNEXES

Texte soumis à la Mairie d'Écuelles
par le CRDMA, le 11 Mars 1978
Cette formule après acceptation fut
envoyée sous cachet du Maire à
M. Dubois, responsable du Centre
EDF des Renardières.

Monsieur le Directeur,

Le Centre de Recherche et de Documentation Médiévales et archéologiques de Saint Mamès vient de porter à notre connaissance le fait qu'une découverte archéologique de grand intérêt fut faite il y a une dizaine d'années sur le site des Renardières.

Le C.R.D.M.A. nous a communiqué que, grâce à votre compréhension, il avait pu voir en 1972 la cave dite de "SAINT NICAISE" dont il s'agit plus précisément, ainsi que des éléments d'architecture du XIII^e siècle qui s'y trouvaient entreposés.

Ce mobilier devint alors l'objet d'un dossier qui fut déposé aux archives du Département de Seine et Marne au titre du Pré-inventaire des richesses artistiques de la France.

La municipalité d'Écuelles, sensible à l'intérêt que représente tout ce qui a trait à son passé, aurait aimé satisfaire le légitime désir de connaître, qu'a toujours éveillé dans l'esprit des populations locales cette cave de Saint Nicaise.

Il aurait même été souhaitable que ces antiques chapiteaux et colonnes puissent être exposés dans le village d'Écuelles.

Le conseil municipal aurait aimé obtenir votre avis sur ce point.

Si ces objets de fouilles pouvaient devenir partie intégrante du patrimoine artistique du village, ces derniers seraient mis à la vue de tous dans le jardinet de la mairie, où serait édifié sous les directives du service des Bâtiments de France, un appentis indispensable à leur bonne conservation.

En vous priant, Monsieur le Directeur de bien vouloir donner suite à notre démarche, nous vous prions de croire en nos sentiments les meilleurs.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
77010 MELUN CEDEX

NEMOURS, le 10/8/83

MUSÉE DE PRÉHISTOIRE
D'ÎLE-DE-FRANCE

Avenue de Stalingrad
77140 NEMOURS

Tél. : 428.40.37

Le Conservateur

à Monsieur Claude Perrot,

cher ami,

J'ai reçu une lettre de Monsieur Dubois
chef du site des Renardières accompagné
de photocopies d'une correspondance avec
la Dir. de Antiquités Historiques I. de France.
Il apparaît que l'EDF est disposé à
déposer au château-Muni de Nemours,
avec l'accord de M. Fleury, les vestiges
lapidaires provenant de Saint Nicaise.
C'est donc l'aboutissement de vos efforts
pour obtenir ce résultat comme vous me
l'avez annoncé récemment. Il me
reste à prendre contact avec M. Dubois
pour fixer les modalités du transport
jusqu'à Nemours.

Avec tous mes remerciements pour avoir
facilité ce résultat heureux d'une cata-
strophe malheureuse! Amicalement et
bonnes vacances.

Jean Bernard Roy



CRDMA

*Centre de Recherche et de Documentation
Médiévales et Archéologiques de Saint-Mammès*

Le président,

Saint-Mammès, le 14 novembre 2015

à
Monsieur Bruno Foucray
Chef du Service Régional de
l'Archéologie d'Ile-de-France
47, rue le Peletier
75009 Paris

Monsieur le conservateur,

Par la présente, je souhaiterais attirer votre attention sur un projet de construction d'une médiathèque, présenté par la commune d'Ecuelles (Seine-et-Marne), qui inclurait des éléments d'architecture anciens, provenant du site archéologique de Saint-Nicaise.

Ces éléments, des chapiteaux, aujourd'hui conservés dans les collections du château-musée de Nemours, ont été mis au jour en 1962, sur le site dit des Renardières (commune d'Ecuelles, Seine-et-Marne), lors de travaux réalisés par Électricité de France ; travaux qui, à l'époque, n'ont bénéficié d'aucune surveillance archéologique. Dans cette emprise (d'une aire d'environ 70 hectares) se trouvaient les vestiges de l'ancien château médiéval de Montchavant et une grange avec chapelle dite de Saint-Nicaise. Les pièces les plus importantes et les plus spectaculaires exhumées furent alors entreposées sur le site d'EDF, dans la cave de Saint-Nicaise, seule structure encore en place.

Dès les années 1970, en qualité de président du Centre de Recherche et de Documentation Médiévales et Archéologiques de Saint-Mammès, je me suis efforcé de récupérer ce mobilier archéologique. Les démarches entreprises par les responsables de la Direction des Antiquités Historiques de l'époque, Messieurs Michel Fleury, Jean-Michel Desbordes et Michel Petit, n'ayant pas abouti, malgré leurs efforts, c'est seulement après de longues années de négociations ayant même impliqué Monsieur Paul Delouvrier, président d'EDF et ancien Ministre du Général de Gaulle, qu'en 1983, ce mobilier fut donné à la collectivité et recueilli par Monsieur Jean-Bernard Roy au château-musée de Nemours.

Monsieur Dubois, directeur du Centre des Renardières, en accord avec Monsieur Michel Fleury, directeur des Antiquités Historiques de la Région Ile-de-France, s'est chargé de toutes les modalités et notamment du transport. Le mobilier archéologique a été inventorié et est toujours remisé, à cette heure, dans les caves du château.

En 2015, les communes d'Ecuelles et de Moret-sur-Loing, devenues une seule entité, projettent de créer une médiathèque, avec possibilité d'inclure ces éléments de leur passé.

Madame Anne Grau, conseillère municipale et moi-même, avons pu rencontrer, au mois d'août dernier, Monsieur Arnaud Valdenaire, conservateur du château-musée de Nemours. Ce dernier s'est montré favorable à une mise en valeur des chapiteaux en question dans la future médiathèque, où ils seraient visibles du public. Mais si l'opération devait se faire, Monsieur Valdenaire aurait besoin d'obtenir l'aval du Service Régional de l'Archéologie d'Ile-de-France.

Vous comprendrez donc l'objet de ce courrier, par lequel nous sollicitons votre accord de principe, dans l'éventualité où ce projet verrait le jour, pour faire venir dans la future médiathèque de la commune d'Ecuelles, si la municipalité le désire, ces éléments lapidaires, autrefois déposés au château-musée de Nemours, dans le but de leur assurer une meilleure conservation. Inclus dans le nouveau bâtiment à vocation culturelle, ils sauront lui donner un sens en créant un lien entre le passé et le présent. Nous espérons, par conséquent que ce projet saura retenir votre attention et que vous accepterez de lui donner une suite favorable.

Nous vous prions de croire, Monsieur le conservateur, à l'expression de notre haute considération.



Claude-Clément Perrot

Pièces jointes (3) :

- Lettre de Monsieur Jean-Bernard Roy, conservateur du musée de préhistoire d'Ile-de-France à Monsieur Claude-Clément Perrot, en date du 10 août 1983.
- * - Texte soumis à la Mairie d'Ecuelles par le CRDMA de Saint-Mammès, le 11 mars 1978 et envoyé, après acceptation sous cachet du Maire à Monsieur Dubois, directeur du Centre EDF des Renardières.
- Photographie du mobilier archéologique entreposé dans la cave Saint-Nicaise (Centre EDF des Renardières), 1975.



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Direction régionale
des affaires culturelles d'Île-de-France

Affaire suivie par Sandrine MORAWSKI-BEUGNON
Service régional de l'archéologie
Tél. : 01 56 06 51 83
Fax : 01 56 06 52 01
Mél : sandrine.morawski-beugnon@culture.fr

Réf. : BF/SMB [2015-3594] 2015-4379

Paris, le **17 DEC. 2015**

Monsieur,

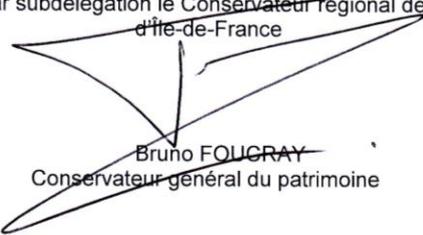
J'ai l'honneur d'accuser réception du courrier reçu au Service régional de l'archéologie le 17 novembre 2015 relatif au projet de construction d'une médiathèque à l'initiative des communes d'Écuelles et de Moret-sur-Loing (Seine-et-Marne). Dans cette perspective, vous m'informiez sur la volonté de ces deux municipalités de voir présenté dans ce nouveau bâtiment à vocation culturelle des éléments lapidaires (chapiteaux) provenant du site archéologique de Saint-Nicaise.

Je ne peux que saluer cette initiative et vous remercier de nous avoir tenu informé de ce projet. Nous sommes, tout comme vous, soucieux du devenir de ce patrimoine et de sa valorisation, actuellement conservé dans les caves du château-musée de Nemours.

Il conviendra que les communes d'Écuelles et de Moret-sur-Loing, devenues une seule entité, reviennent vers moi lorsque le projet sera plus abouti. Je serai alors en mesure d'apporter une réponse claire et circonstanciée, et le cas échéant un accord de principe, sur le transfert de ce mobilier archéologique dans la future médiathèque.

Je reste à votre entière disposition, Monsieur, ainsi que mes collaborateurs, pour vous apporter tous les éclaircissements dont vous souhaiteriez disposer et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Préfet de Région, Préfet de Paris
et par délégation la Directrice régionale des affaires culturelles
et par subdélégation le Conservateur régional de l'archéologie
d'Île-de-France


Bruno FOUCRAY
Conservateur général du patrimoine

Monsieur Claude-Clément PERROT
Président
Centre de Recherche et de
Documentation Médiévales et
Archéologiques (CRDMA)
Mairie de Saint-Mammès
2 rue Grande – BP 30
77 814 MORET-SUR-LOING

Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France
47 rue Le Peletier 75009 Paris – Standard 01 56 06 50 00 – Télécopie 01 56 06 52 48
Adresse Internet : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/DRAC-Ile-de-France>